



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial



A l'attention du Bureau des procédures environnementales



Le Directeur de l'INAO

à

Monsieur le Préfet du Gard  
Hôtel de la Préfecture  
10, Avenue Feuchères  
30045 NIMES CEDEX

Avignon, le 17/07/2013

N Réf. : FM MJR 2013 - 41  
Objet Dossier suivi par : Florence MORALES  
Téléphone : 04 90 86 57 15  
Mail : f.morales@inao.gouv.fr

V Réf. : Affaire suivie par M. Didier JALLAIS

**OBJET: Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement - Demande d'autorisation par la Société SITA SUD à Bellegarde (30127). Création et exploitation d'un pôle de recyclage et d'élimination de déchets non dangereux.**

Par courrier du 29 mai 2013, vous m'avez transmis, pour examen et avis, une demande d'autorisation de créer et d'exploiter un pôle de recyclage et d'élimination de déchets non dangereux, par la Société SITA SUD à Bellegarde.

La commune de **BELLEGARDE** appartient à l'aire AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) :

- AOC COSTIERES DE NIMES
- AOC CLAIRETTE DE BELLEGARDE
- AOC HUILE D'OLIVE DE NIMES
- AOC OLIVE DE NIMES
- AOC TAUREAU DE CAMARGUE

et aux aires d'IGP (Indication Géographique Protégée) :

- IGP MIEL DE PROVENCE
- IGP RIZ DE CAMARGUE
- IGP VOLAILLES DU LANGUEDOC
- IGP COTEAUX DU PONT DU GARD
- IGP GARD
- IGP PAYS D'OC

L'installation consiste en un pôle de recyclage et d'élimination des déchets non dangereux. Le site et son extension sont basés en-dehors de l'aire parcellaire des AOC viticoles précitées.

*Aussi, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.*

Pour le Directeur  
et par délégation,

Pascal LAVILLE

Copie : DDTM Gard  
Institut National de l'Origine et de la Qualité  
**INAO - Site d'Avignon**

- Boîte postale 60 912 - 84090 AVIGNON CEDEX 9  
TEL. 04 90 86 57 15 - TÉLÉCOPIE : 04 90 86 48 74  
www.inao.gouv.fr